



communiqué

N°:
No.: 173

Le 20 novembre 1985

NOUVELLE POLITIQUE SUR LA CHAUSSURE

Le gouvernement fédéral a annoncé aujourd'hui sa nouvelle politique sur la chaussure.

Lors de sa déclaration à la Chambre des communes, M. James Kelleher, ministre du Commerce extérieur, a indiqué que le gouvernement avait pris en considération les effets de huit années de contingentement des importations de chaussures.

"Ils ont fait monter les prix des chaussures. Les consommateurs canadiens ont payé environ entre 450 et 500 millions de dollars de plus que s'il n'y avait pas eu de contingentement de la chaussure, a déclaré M. Kelleher. Cette augmentation a été ressentie par les Canadiens à faible revenu, d'une part parce que leur budget est moins élevé et, d'autre part, parce que les importations de chaussures bon marché ont fait l'objet de contrôles," a-t-il ajouté.

Au mois de juin l'an dernier, le gouvernement précédent a demandé au Tribunal canadien des importations d'examiner la situation de l'industrie canadienne. Afin d'exécuter son mandat, le Tribunal a mené pendant un an l'enquête la plus fouillée jamais entreprise dans l'industrie de la chaussure. Le Tribunal a constaté que, ces dernières années, l'industrie canadienne de la chaussure avait généralement égalé, et quelquefois même dépassé, le rendement de l'économie dans son ensemble et du secteur manufacturier en particulier. Les changements constatés résultaient surtout des pressions du marché, plutôt que des huit années de protection accordée grâce au contingentement.

M. Kelleher a également déclaré: "Nous avons maintenant une industrie qui, mise à part une exception limitée et temporaire - les fabricants de chaussures pour dames et pour fillettes - est prête à affronter la concurrence internationale."

Le gouvernement a donc conclu que le maintien de la limitation des importations ne profiterait ni à l'industrie dans son ensemble, ni à l'économie du pays. En conséquence, à compter du 1er décembre 1985, les contrôles des importations ne seront maintenus que pour les chaussures habillées ou tout-aller pour femmes et fillettes. Ce secteur, qui représente près de la moitié des ventes de l'industrie canadienne, est le seul auquel le retrait immédiat des contingents pourrait porter préjudice, selon le Tribunal canadien des importations.

De plus, dans le secteur des chaussures pour femmes et fillettes, le gouvernement entend retirer progressivement les contingents au cours des trois prochaines années. Ceux-ci seront accrus de six pour cent la première année, de huit la deuxième et de dix la troisième. Les contingents auront alors été en vigueur pendant onze ans.

M. Kelleher a fait remarquer que les fabricants canadiens seront encore protégés grâce au tarif de 23 % auquel sont assujetties les importations de chaussures.

Pour aider les secteurs touchés par cette décision, le gouvernement a prévu, a annoncé M. Kelleher, trois séries de mesures destinées aux entreprises, aux collectivités et aux travailleurs.

- Les entreprises en difficulté peuvent s'adresser au Service d'aide à l'adaptation de l'industrie.
- Les employés sont admissibles au recyclage dans le cadre des programmes créés par le gouvernement pour former de la main-d'oeuvre qualifiée et pallier aux pénuries. Les travailleurs plus âgés, incapables de trouver un autre emploi, pourront bénéficier des prestations d'adaptation pour les travailleurs.
- Les collectivités touchées pourraient bénéficier du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie et du Programme de développement des collectivités.

M. Kelleher a également déclaré que le maintien des contingents pourrait nuire à l'emploi. L'an dernier par exemple, lorsque que les contingents ont été prolongés jusqu'en novembre 1985, la Communauté économique européenne a menacé d'user de son droit de rétorsion, en annonçant qu'elle porterait à des niveaux prohibitifs les tarifs imposés aux produits pétrochimiques et sidérurgiques, au papier kraft, aux fourrures et autres produits canadiens. Mise à exécution, cette menace aurait entraîné des pertes de

150 millions de dollars en ce qui concerne les ventes destinées à l'Europe, et dans des industries qui n'ont rien à voir avec la chaussure. "Nous avons pu, a déclaré M. Kelleher, écarter cette menace seulement en acceptant de renoncer, à l'égard de certaines importations européennes, à des droits représentant des millions de dollars pour le Trésor canadien. Si nous ne l'avions pas fait, nous aurions perdu un très grand nombre d'emplois."

-30-

Jean Boisjoli
Adjoint spécial
Cabinet du ministre
du Commerce extérieur
(613) 992-7332

Denis Comeau
Porte-parole adjoint
(Commerce)
(613) 995-1877